



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 94508

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge des soins dentaires des personnes en situation de handicap. Pour les handicaps les plus lourds, ces soins ne peuvent pas être réalisés en cabinet dentaire ordinaire car ils nécessitent une logistique médicale adaptée tant physiquement que psychologiquement. Les interventions s'effectuent donc généralement en milieu hospitalier mais il existe de nombreux dysfonctionnements à la fois sur les délais, parfois plusieurs mois d'attente y compris pour des douleurs aiguës, mais aussi sur l'offre géographique des établissements disposants des personnels qualifiés. La prise en charge financière des déplacements imposés n'étant de surcroît pas systématique. Cette souffrance supplémentaire infligée à ces personnes déjà fragilisées nécessite une réponse urgente des pouvoirs publics et il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94508

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 mars 2016](#), page 2471

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)